REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
Office cantonal de la détention
Etablissement fermé de La Brenaz

17.09.2026

Règlement – Colis non alimentaires hebdomadaires

Les visiteurs des personnes détenues à La Brenaz peuvent remettre un colis à une personne détenue uniquement après avoir obtenu une autorisation d'accès à l'établissement. La demande doit être effectuée par le visiteur au moyen du formulaire « **Demande d'autorisation d'accès** », disponible en ligne.

Chaque personne détenue est autorisée à recevoir un seul colis non-alimentaire par semaine, d'un poids maximal de 5 kg déposé en une seule et unique fois.

a. Colis non-alimentaires déposés par les visiteurs :

- Les colis peuvent être déposés à la réception de l'établissement les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00, ou remis à l'occasion d'une visite, du lundi au dimanche. Les colis apportés lors d'une visite sont exclusivement destinés à la personne détenue visitée.

b. Colis non-alimentaires envoyés par la Poste :

- Les colis non-alimentaires peuvent être expédiés par voie postale. Dans ce cas, le colis doit obligatoirement comporter les coordonnées complètes de l'expéditeur (nom, prénom et adresse).

Tabacs / Cigarettes / Accessoires

- Briquet non rechargeable.
- Cigares 5 pièces au maximum, emballage d'origine du magasin et étiquetage obligatoire.
- Cigarettes maximum 400 gr. (emballage original).
- Cigarillos maximum 400 gr. (emballage original), boîte en carton, pas de boîte en métal.
- Filtres pour cigarettes.
- Machine à rouler les cigarettes (mécanique).
- Papier à rouler pour cigarettes.
- Pipes, accessoires de pipes / accessoires de curage et de nettoyage de pipes.
- Tabac à chiquer maximum 400 gr. (emballage original).
- Tabac à rouler maximum 400 gr. (emballage original).
- Tube papier pour cigarettes.

Produits interdits :

☒ Tabac en vrac.
☒ Les cigarettes électroniques et vaporettes.
☒ Tabac type Snus.
☒ ***Les allumettes.***
☒ Les narguilés, tabacs, charbons et autres accessoires pour narguilé.

Produits d'hygiène

- Après rasage, uniquement en crème (contenant transparent en plastique avec opercule, sans alcool).
- Blaireau ordinaire.
- Brosse à cheveux en plastique.
- Brosse à dents ordinaire en plastique.
- Dentifrice avec opercule.
- Fil dentaire.
- Coupe-ongle de poche, uniquement petit modèle.
- Gel pour les cheveux avec opercule (contenant en plastique et produit transparent).
- Lavette de toilette (20 x 20 cm), éponge de douche.
- Linge de bain, petite taille 30 x 50 cm et moyenne taille 50 x 90 cm.
- Mousse ou gel à raser, sans alcool et emballage d'origine du magasin obligatoire.
- Peigne en plastique uniquement petit modèle.
- Petits ciseaux, uniquement avec bouts arrondis.
- Petite pince à épiler.
- Produits de douche, shampoing, savon liquide pour les mains, gel douche (produit transparent, sans alcool, contenant en plastique transparent et emballage d'origine du magasin obligatoire).
- Déodorants (uniquement type stick ou roll-on, sans alcool, contenant en plastique transparent et emballage d'origine du magasin obligatoire).
- Rasoir électrique / 1 seul appareil par personne détenue et par cellule.
- Rasoirs à lames interchangeables, type Gilette Mach3 en plastique.
- Rasoirs à lames jetables (1 pack de 12 maximum).
- Savon liquide transparent pour lessive ou vaisselle avec contenant en plastique transparent et emballage d'origine du magasin.
- Savonnette de petite taille.
- Sèche-cheveux, uniquement petit modèle / 1 seul appareil par personne détenue et par cellule.
- Tondeuse électrique avec câble de chargement / 1 seul appareil par personne détenue et par cellule.
- Trousse de rangement de la tondeuse autorisée.

Produits interdits :

- ☒ Gants de toilettes et peignoirs.
- ☒ Les cure dents en bois ou en plastique.
- ☒ Brossettes pour les dents.
- ☒ Fer à lisser.

Fournitures et papeterie

- Agenda papier.
- Agrafeuse (petit modèle) et/ou recharge agrafes.
- Bloc de papier / Papier à écrire A4.
- Cahier.
- Calendrier.
- Calculatrice (petit modèle). Pour les modèles avec programmation uniquement avec accord de la direction.
- Classeur (type classeur fédéral).
- Crayons à papier, noir et couleur (les porte-mines avec recharges sont autorisés).
- Enveloppes.
- Fourres en plastique y compris pour classeur fédéral.
- Gomme.
- Perforatrice (petit modèle).
- Règle en plastique (petit modèle, maximum 30 cm).
- Stylos à bille non rechargeables.
- Taille-crayons (petit modèle) en plastique ou métal (sans gadget décoratif).
- Timbres-poste.
- Trousse pour crayons.

Produits interdits :

☒ Crayons de couleur type Neocolor (interdits fabrication à base de cire).
☒ Les plumes pour écrire sont interdites.

Loisirs

- Raquettes de ping-pong (en bois ou en plastique) + balles de ping-pong.
- Instruments de musique, ***uniquement avec accord de la direction***.
- Jeux de société (cartes, échecs, domino, jetons poker, etc.).
- Jeux de voyages de petite dimension.
- Journaux / revues / magazines / catalogues / livres / bandes dessinées (10 articles à la fois, tout confondu).
- Matériel de dessin, uniquement avec accord de la direction.
- Matériel de peinture et gouache, uniquement peinture à l'eau.

Produits interdits :

☒ Magazines violents.
☒ Armes, etc.

Electronique & Hi-Fi

- Casque Hi-Fi avec cordon de 2 mètres maximum.
- Écouteurs simples, sans micro.
- CD pour console de jeux (10 articles à la fois tout confondu). Remis après contrôle.
- DVD originaux et/ou gravés (10 articles à la fois tout confondu). Remis après contrôle.
- CD de musique originaux et/ou gravés (10 articles à la fois tout confondu). Remis après contrôle.
- Chaîne Hi-Fi (petit modèle uniquement) - maximum 20 watts.
- Clé USB, maximum 32 GB - Remise après contrôle / la personne détenue ne peut pas totaliser plus de 3 clés USB dans sa cellule.
- Console de jeux sans connexion WIFI & Internet (type Nintendo, PS2, PS3, PS4 avec deux manettes de jeux à fil de 3 mètres maximum).
- Les consoles sont remises après contrôle et suppression irréversible du WIFI et de la connectique Internet, selon procédure en vigueur. Aucun autre accessoire.
- Seules les consoles nativement sans Bluetooth ni Wi-Fi sont autorisées.
- Haut-parleurs, uniquement petit modèle (2 maximum – Puissance maximale 20 watts.
- Lecteur clé USB de type MP3 sans enregistreur et sans micro.
- Lecteur MP3, lecteur de musique / IPod sans enregistrement vocal et/ou vidéo.
- Lecteur DVD, sans graveur et sans disque dur.
- Ordinateur et matériel informatique sont interdits ***(Ordinateur et matériel uniquement mis en location par l'établissement).***
- Radio sans Bluetooth ni Wi-Fi (petit modèle).
- Radioréveil sans Bluetooth ni Wi-Fi (petit modèle).
- Réveil sans Bluetooth ni Wi-Fi (petit modèle).

Produits interdits :

☒ Tous les appareils équipés de connexion à distance (type Bluetooth) sont interdits.
☒ Tous les appareils permettant l'enregistrement du son ou de la vidéo sont interdits.
☒ Les disques dures externes et les cartes mémoires sont interdits.
☒ Les consoles qui ne figurent pas sur la liste ci-dessus ne sont pas autorisées.
☒ Les amplificateurs.
☒ Montres connectées, enceintes portatives, etc.

Habillement & Accessoires

Un colis contenant uniquement des habits, des produits d'hygiène, du tabac et des produits électroniques est possible 1x par semaine et par personne détenue. Poids maximum autorisé 5kg.

- Bandeaux, élastiques pour cheveux.
- Les barrettes à cheveux sont interdites.
- Bijoux simples et de taille raisonnable non proéminent (bagues, colliers, bracelets), maximum 3 bagues.
- Bonnet simple en laine ou coton.
- Les cagoules, chapka, gants de tous types, cache cou, foulards et les écharpes sont interdits.
- Casquette simple sans insigne métallique.
- Ceinture légère et uniquement avec petite boucle.
- Chaussures de foot (uniquement avec crampons moulés).

- Chaussures de sport.
- Chaussures de ville sans renfort de sécurité.
- Cintres pour habits (maximum 5 pièces).
- Lentilles de contact médicales (pas de couleur), autorisation obligatoire du service médical.
- Liquide spécifique pour lentilles de contact médicales, autorisation obligatoire du service médical.
- Lunettes médicales.
- Lunettes de soleil.
- Montre simple (non connectée).
- Pantoufles.
- Tongue.
- Vestes, maximum 3.

Produits interdits :

☒ Les piercings, les boucles d'oreilles, ainsi que les chevalières.
☒ ***Les chaussures à crampons vissés ou à pointes.***
☒ Les longs manteaux et les vestes en cuir.

Autres accessoires

- Boîtes en plastique vide (pour la conservation alimentaire de style Tupperware). Contenance maximum 2 litres, maximum 5 boîtes.
- Câble Jack-Jack maximum 2 mètres.
- Chargeur pour appareils hygiéniques (tondeuse, etc.).
- Chargeur pour piles.
- Chargeur pour support de musique (IPod, etc.).
- Lampe de bureau (petit modèle et sans port USB), et/ou ampoule de rechange.
- Photos sans cadre (20 x 28 cm).
- Piles y compris piles rechargeables.
- Rallonges électriques, maximum 2 mètres.
- Rallonges multiprises, maximum 2 mètres (4 prises maximum et sans port USB).
- Spatules, en bois ou en plastique.
- Éplucheur en forme de "U".
- Passoire pour égoutter, modèle en plastique uniquement.
- Tapis de prière (50 cm x 80 cm).
- Tapis de yoga uniquement avec accord de la direction (173 cm x 61 cm), épaisseur 4mm.
- Tasse en plastique ou porcelaine (taille standard).
- Thermos, maximum 1 litre.
- Ventilateur (petit modèle 30 cm de diamètre maximum avec socle et pales en plastique. Pas de port USB).

Produits interdits :

☒ Les éplucheurs pointus.
☒ Climatiseur interdit.
☒ Les gobelets de tout type.
☒ Argent, monnaie ou en billet.
☒ Draps, couvertures, taies d'oreiller et autres nécessaires de literie.

PRODUITS STRICTEMENT INTERDITS

- Toutes les lotions pour le corps (ex : Nivea et crème solaire), les lotions pour les cheveux et autres produits parapharmaceutiques doivent faire l'objet d'une demande. Elle doit être validée au préalable par un sous-chef. Les produits feront l'objet d'une commande spéciale à travers le service épicerie de l'établissement.
- Tous les produits qui ne figurent pas sur cette liste sont interdits.
- Les produits interdits doivent être rendus aux visites, renvoyés au destinataire au frais du détenu, ou mis aux bagages dans les limites du possible, sinon ils seront détruits.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée en tout temps et sans préavis.
Les surveillants se réservent le droit de refuser tout produit douteux ou non conforme.